

DEC120492DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2012 portant création de l'unité n° 5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie, dont le directeur est M. Martin GIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole LE GAL, IR2, Directrice administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, délégation est donnée à M. Philippe LOUARN, DR2, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL et de M. Philippe LOUARN, délégation est donnée à M. Jean-Luc ATTEIA, Astronome, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN et de M. Jean-Luc ATTEIA, délégation est donnée à M. Patrick PINET, DR2, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN, de M. Jean-Luc ATTEIA, et de M. Patrick PINET, délégation est donnée à M. Roger PONS, IRHC, Directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LE GAL, de M. Philippe LOUARN, de M. Jean-Luc ATTEIA, de M. Patrick PINET, et de M. Roger PONS, délégation est donnée à Mme Emilie BESANCON, IE, Responsable du pôle gestion du personnel et procédures de marchés, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ATTEIA, de M. Philippe LOUARN, de M. Patrick PINET, de M. Roger PONS, et de Mme Emilie BESANCON, délégation est donnée à M. Alexandre BAUDRIMONT, IE2, Responsable du pôle Budget-finances, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou

des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

M. Martin GIARD